partements: 15 C.

but l'amélioration du sort moral. nombreuse et la plus pauvre.

Jeudi 18 Juin 1885

ABONNEMENTS A LA LIBERTE

BUREAUX: 146, RUE MONTMARTRE, PARIS

UN AN, 48 FR. - SIX MOIS, 25 FR. - TROIS MOIS, 13 FR. LES MANUSCRITS DÉPOSÉS NE SONT PAS RENDUS

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ : LOUIS GAL

ssez généralement répandue dans milieux parlementaires, et suiquelle le présent cabinet n'aurait lot en partage que de « continuer avait été fait par ses prédéces-. M. Goblet a redressé avec beauesprit cette opinion erronée. « Le re, a-t-il fait remarquer, ne se de continuer les affaires es, il les termine, autant du moins et possible. "Ec, en ettet, la funcion de Chine peut être concercion definitivement close. Il régler, maintenant, la question lagascar, et nous souhaitons, dans et de la République, que ce soit résolue avant les prochaines élec-

le ministère parvient à liquider les opérations ruineuses que ses esseurs avaient engagées au del aura bien mérité des amis du réctuel; il aura surtout, ce qui vaut encore, bien mérité de la France. ait, nous pourrons utilement soneconstituer nos réserves d'hommes gent, dévorées par la trop fameuse ue coloniale, désormais jugée. Et y songerons sans inquiétude pour r, sans crainte de voir renaître les expéditions et des aventures e-mer. M. Goblet a dit qu'il ne as aller plus loin dans cette voie. Trage universel, consulté, y fera et répondra unanimement : non, us loin!

carnal officiel promulgue la loi ayant bjet de modifier la loi électorale.

lécret, en date du 11 juin, rendu sur osition du ministre de la marine et onies, M. Wickers, commissaire prine police à la Réunion, a été nommé t de Sainte-Marie-de-Madagascar, en cement de M. Falconnet, décédé.

dépêche de l'amiral Galiber prescrit ral Lespès de renvoyer en France le n cuirassé le Bayard, qui ramène dépouille mortelle de l'amiral, ayard ne fera que la relâche néces-son ravitaillement de charbon; il être à Toulon du 25 au 30 juill et.

JUDICIAIRE OUVEMENT

décrets en date du 16 juin 1885, ont

Cour de cassation

seillers : M. Lardenois, procureur géné-s la cour d'appel de Toulouse. — M. Co-président de la cour d'appel de Paris.

Cours d'appel

ureurs généraux : Toulouse, M. Las-— Chambéry, M. Lanabère. tituts du procureur général: Paris, M. u. — Montpellier, M. Jaudon. ats généraux : Paris, M. Banaston. — Daniel. — Lyon, M. Roullet. — Gre-M. Gensoul.

eiller : Paris, M. Adam. idents de chambre : Paris, M. Pradines,

sselle. ibunaux de première instance idents: Saint-Marcellin, M. Riondel. se, M. Ameline. - Coulommiers, M. Sul-

-président : Versailles, M. Franqueville. cureurs de la République : Châteauroux, aud. — Lyon, M. Bloch. — Villefranche, quier. — Prades, M. Guyon. — Montdi-L. Gode. — Saint-Amand, M. Delauge. u-Chinon, M. Leturc.

Substituts du procureur de la République :
Lorient, M. Truchy. — Belfort, M. Gadel. —
Moulins, M. Frèze. — Abbeville, M. Pascaud. —
Vervins, M. Breul. — Boulogne-sur-Mer, M.
Wagon. — Béthune, M. Gracy. — Dunkerque,
M. Testart. — Avesnes, M. Mouron. — Dreux,
M. Fournel. — Nevers, M. Simon. — Clamecy,
M. M. Porrie.

M. Perrin.

Juges: Seine, MM. Paisant, Espierre, Poupardin. — Versailles, M. Dehoey. — Châlonssur-Marne, M. Malepeyre. — Mantes, M. Leydet. — Lille, M. Dufresne. — Dunkerque, M. Barbier. — Cambrai, M. Legrand. — Coulommiers, M. Mesrine. — Hazebrouck, M. Lespagnol.

L'IVRESSE

Bacchus s'en va, escorté des nymphes, suivi de son vieux Silène monté sur un âne. Une troupe nombreuse d'êtres bizarres et grotesques, des pans, desfaunes, des satyres se livrent à toutes sortes de jeux excentriques, sur le passage du jeune dieu qui s'est mis en tête de conquérir le monde et, partout, plante le symbole de sa puissance, le pampre vert ou doré qui produira le vin. Ainsi, l'ivresse que cause la liqueur divine est sans cesse poétisée chez les anciens, nos pères et nos maîtres. Il faut ajouter que parmi eux elle était rare; on rencontre bien quelques ivrognes dans les comédies de Plaute; les auteurs tels que Pétrone nous montrent les débauchés buvant jusqu'à ce qu'ils retombent inertes et abêtis sur les lits du festin. Encore étaient-ils couronnés de roses.

Chez nous, les Gaulois, l'ivresse a longtemps appartenu au genre comique. Elle était gaie et chansonnière. Maître Adam de Nevers nous a laissé son invo-cation célèbre à l'Aurore, mettant au ciel moins de rubis que le vin n'en a mis au nez du poète populaire. Les ivrognes de France ont été surtout de joyeux compères tant qu'ils n'ont pensé qu'à chercher l'amusement au fond de la bouteille et tant qu'ils ont bu le jus de la

vigne. L'alcool et les théories socialistes, l'absinthe et la Révolution ont engendré les saoûleries noires et méchantes, souvent les violences au logis et le crime au dehors, les jeux du soulier ferré et du couteau. Je lis dans un rapport médical sur « les conséquences sociales de l'alcoolisme » que les trois quarts des mauvais ménages populaires en France sont dus à l'ivrognerie de l'homme ou quelquefois de la femme.—Ce qui revient à dire que dans le peuple un nombre infini de ménages sont exécrables.

L'homme boit et ne travaille plus; il bat sa femme qui s'exténue à nourrir les petits, meurt à la peine et laisse sous le vent et la pluie, à la merci de la charité publique ou de la rude assistance de l'Epublique tat, une troupe de jeunes recrues pour « l'armée du crime ».

Cependant, si les gouvernants suivaient aveuglément la pente sur laquelle ils sont lancés, ils fermeraient les églises et transporteraient le siège du gouvernement dans les cabarets.

Il semble que, dans les pays qui n'ont pas connu la bénédiction de la vigne, cette ivresse noire, dont je parlais à l'instant, est un mal très vieux; seulement, il va grandissant, toujours sous l'influence des théories modernes qui ont « déplanté les superstitions » de l'âme du peuple pour y planter les chimères. Je vois que chez nos voisins les Anglais, dans les an-

nčes 1877 et 1878, où 676,000 crimes o délits ont été jugés, 285,000 cas relevaient de l'alcoolisme, soit 43 pour cent à peu près. En Belgique, il résulte d'un travail fait par un inspecteur des prisons que les quatre cinquièmes de tous les crimes sont imputables à l'abus des boissons.

En Allemagne, la proportion est presque la même : ha pour cent. Ici, il s'agit surtout de crimes contre les personnes. L'Allemand est brutal quand il a bu; la vieille férocité germanique se rallume dans cette tête carrée. En France, pen-dant « l'Année terrible », nos malheureux paysans avaient trop bien appris à distinguer les troupes poméraniennes, pres-que toujours ivres, des troupes bavaroi-ses, ordinairement plus sobres. Ces lourds Poméraniens tuaient beaucoup; ils brûlaient peu. Par un phénomène connu, les alcoolisés fournissent peu d'incendiaires; ils aiment le sang et ils ont peur du feu-

Dans les pays scandinaves, l'histoire de l'alcoolisme a été éclairée par les ouvrages d'un criminaliste célèbre dont le nom, chez nous, n'a point d'euphonie. D'après Magnus Huss, la proportion qui règne en Belgique se trouve renversée en Suède et en Danemarck. Ici, l'ivresse produit seulement le cinquième des crimes, mais elle a des conséquences so-ciales qu'explique très bien l'austérité de mœurs naturelle à ces peuples si longtemps héroïques et toujours honnêtes et sages. Un autre écrivain suédois, Carlheim Cyllenskiold, constatait, en 1872, que le nombre croissant ou décroissant des divorces est en rapport direct avec l'activité déployée par les Sociétés de tempérance. Magnus Huss a confirmé cette observation en établissant qu'en Danemarck, sur 100 mariages dissous juridiquement, 23 le sont pour cause d'ivrognerie, « avec un chiffre de 21 0/0 pour les hommes et de 2 0/0 seulement pour les femmes. »

Les femmes scandinaves, belles dans leur jeunesse, avec des formes plus robustes que gracieuses, mais avec des cheveux d'or et leurs beaux yeux d'un bleu rigide et pur, sont promptes au dégoût moral, parce qu'elles sont elles-mêmes sans taches et sans faiblesses. C'est en Suède et en Danemarck que le protestantisme s'est conservé dans sa ferveur primitive, avec une nuance de fanatisme, car en Suède, il y a quelques années, il était encore persécuteur. On se figure aisément le scandale que doit causer l'ivresse de l'homme dans ces intérieurs soumis à la bonne règle. Et puis, dans ce pays de froidure, entre la double muraille de neige qui enserre le logis pen-dant les longs hivers, on vit enfermé. L'intimité des existences est étroite, et si le vice du mari vient la troubler, elle est bientôt insupportable.

D'ailleurs, la grossièreté est bannie de ces maisons scandinaves, où la femme a cté sérieusement éduquée, où le paysan même pourrait passer pour lettré. En Danemarck et en Suède, il n'y a plus d'ignorants depuis deux siècles. Ce n'est pas ici la chaumière du paysan russa qui boit l'eau-de-vie de grain à plein verre, s'endort comme une brute sur le plancher, enroulé dans ses peaux de mouton et se réveille pour battre sa femme, ses enfants et jusqu'à ses saints quand leurs images ont cessé de lui plaire.

Et cependant l'ivrognerie russe a des

bestialités naïves; c'est l'instinct qui le conduit; boire, c'est la revanche du serf — car il l'est bien encore un peu, quoi qu'on en dise — contre les duretés de la servitude. Ce n'est pas l'ivresse raisonnée, érigée en principe comme chez nous, l'ivresse, invoquée comme l'un des droits de l'homme.

Car il ne faut pas nous abuser, nous en sommes là.

Courbet; certainement, chacun de vous a lu ce matin la communication faite hier à la Chambre des députés par M. le ministre de la marine, communication qui restera, comme pour bien montrer qu'il n'est tel que les braves pour faire avec simplicité l'éloge d'un héros. (Très hien! Applaudissements.)

Que pourrais-je ajouter qui ne fût au-dessous de notre émotion? On l'a dit déjà et si sous de notre de course de la peine en courageuse sait demeurer toujours maîtresse du corps

L'ivrognerie de nos campagnes n'est encore qu'un vice de nature et de milieu. Elle est fréquente, elle va comme de soi, dans les pays de vignobles. Sur les bords de la Loire, qui produisent un vin blanc, très capiteux pour l'étranger, mais que l'indigéne consomme impunément en quantité formidable, il n'est point rare de voir un bonhomme vigneron s'endor-mir avec une dive bouteille posée sur une table, auprès de son lit. S'il se réveille la nuit, il boit; son premier soin, le matin, c'est d'avaler la bonne lampée; lui aussi porte au nez les rubis de l'Aurore; maitre Adam, le chansonnier du vin, était de Nevers.

Dans ces riantes contrées de la vigne, ces abus-là ne choquent personne; encore une fois, l'ivresse du vin est rarement méchante. Dans les pays voisins, déshérités du pampre, on se plaint quela terre soit froide et l'on essaie de vaincre la marâtre. Je sais des coins de notre France, où jusque sur les flots de l'Ocean, sur l'emplacement d'anciens marais salants, — car le sel marin est vaineu sur nos marchés par les salines, - on a implanté la culture salutaire. Le jus qui sort de ces grappes maigres n'a presque point de force, mais il a quelque saveur. Et les novateurs audacieux s'applaudissent, car ils se trouvent avoir été des bienfaiteurs. Depuis qu'ils ont du vin chez eux, les paysans vont moins au cabaret: ils s'enivrent moins dans les foires; ils ne recherchent plus l'alcool abrutissant et sinistre. Le vin, dans ces régions si pauvres, est devenu tout simplement un élément de moralisation publique.

Mais dans les villes, - surtout dans les grandes cités, - l'absinthe et l'eau-Je-vie continuent leurs ravages. On fait de la politique pour boire, et ce qu'on cherche dans la politique, c'est le moyen de vivre de l'oisiveté en buvant. Tous les rêves de violence et de proie s'agitent au fond des verres. On n'en est encore qu'au « partage légal » quand on a vidé le premier; quand on commence de vider le second, on se passe des lois; quand on entonne le troisième, on prend les têtes avec les biens. Et partout le pétrole Dambe!

Cependant ces visionnaires hébétés, tré-Buchant, rentrent chez eux; ils finissent toujours par-là. Au logis, la femme les attend, le reproche et quelquefois l'invective à la bouche; les enfants affamés pleurent en demandant du pain. L'ivrogne répond à la manière civique, il cogne.

Une personne de grande vertu, qui dépense sa fortune et sa vie à secourir les plaudissements.) misérables dans leurs taudis, m'a raconté

ce qu'un jour elle vit de ses youx. Dans une mansarde, une femme malade. Elle était allée jusqu'au bout de ses forces, et le matin même, s'était alitée. Le médecin amené par la visiteuse avait significativement hoché la tête; cela s'annonçait mal, très mal. Le mari, qui avait disparu depuis deux jours, rentre effroyablement ivre, n'ayant plus qu'une pensée : se coucher. Il jure en voyant le lit occupé, y va tout droit, saisit la moribonde, la dépose rudement sur le carreau, malgré ses cris, et, quant à lui, monte dans le lit comme il peut et s'y vautre tout habillé.

GAZETTE PARLEMENTAIRE

Mardi 16 juin.

sait demeurer toujours maîtresse du corps qu'elle habite; mais, ne vivant que pour son pays, il semble qu'après lui avoir assuré la victoire et la paix, Courbet ait dédaigné de commander à son mal; il se trouve ainsi enlevé à notre reconnaissance et à notre espérance. (Nou-

veaux applaudissements.)

N'y a-t-il pas, d'ailleurs, de ces existences faites de sacrifices, qui s'éteignent sans avoir reçu toute leur récompense et qui n'en appa-raissent, aux yeux de la postérité, que comme plus pures et comme plus achevées par cela même?

Le dernier seeau de la glotre de Courbet sera d'avoir su réunir toutes les âmes dans le même sentiment et d'avoir fait battre tous les cœurs français à l'unisson. (Applaudissements

répétés.)

Vous voudrez sans doute, messieurs les sénateurs, en levant la séance, vous associer au deuil de la nation entière. (Oui! oui!)

Mais nous honorerions mal Courbet s'il ne

se mélait à notre douleur le juste orgueil que doivent inspirer à la France de tels serviteurs (Très bien!) et si nous ne partagions la con-fiance indomptable qu'il avait dans l'avenir de la patrie. (Applaudissements unanimes et ré-pétés.)

Ces paroles sont couvertes par les applaudissements.

La séance est levée; la prochaine aura lieu demain mercredi.

Chambre des députés

Le président ayant annoncé la mort de M. Durieu, député du Cantal, M. de Baudry-d'Asson dépose une proposition tendant à ce que des funérailles nationales soient faites à l'amiral Courbet. Il ne demande pas qu'il soit enterré au Panthéon. La place d'un chrétien n'est pas dans un édifice dont on a chassé Dieu.

M. le ministre de la guerre répond que le gouvernement avisera quand le moment sera

tenir compte des motifs par lesquels M. de Baudry-d'Asson a motivé sa proposition, d'en voter l'urgence et de décerner, dès à présent, à l'amiral Courbet des funérailles nationales. (Applaudissements à droite.)

Une proposition pareille, quand il s'agit d'un tel homme, d'un tel serviteur du pays, d'un homme qui a été la gloire de la marine francaise (Très bien! très bien!) ne peut pas être ajournée.

Je prie la Chambre de se souvenir que, dans peu de jours, nous serons arrivés à la date de notre séparation et que nous ne pouvons pas attendre de savoir quelles dispositions a pu prendre l'amiral Courbet pour décider si nous devons rendre hommage à cette grande mé-moire. (Applaudissements sur divers bancs.)

Quelles que puissent être ces dispositions, nous ne pouvons nous dispenser de rendre cet hommage. Je demande donc à la Chambre d'oublier les motifs indiqués par M. de Bau-dry-d'Assen et d'être unanime à voter, pour l'amiral Courbet, des funérailles nationales. (Mouvements divers.)

Re le général Campenon, ministre de la guerre. — Je prie la Chambre de clore ce débat qui a trop duré (Très bien! très bien!) et de ne pas voter l'urgence, sous le bénéfice des déclarations que j'ai eu l'honneur de faire à la tribune au nom du gouvernement. (Ap-

M. de Mally. — (Bruit.) On a toujours le droit de répondre à un ministre, et c'est ce droit que j'invoque. Je crois que le pays ne comprendrait pas (Interruptions), que l'Europe, que le monde entier ne comprendraient pas (Bruit à gauche. — Très bien! très bien! à droite) qu'à une proposition tendant à décer-ner les funérailles nationales, M. le ministre de la guerre ait répondu par une fin de non-recevoir (Interruptions), par une motion d'ajournement.

No. Bealine. - Nous protestons.

M. le ministre de la guerre. — Je prie M. de Mahy de ne pas me faire dire le contraire de ce que j'ai dit. (Applaudissements.)

MI. de Mahy. - Il n'est pas dans mes hapour dénaturer les paroles de mes collègues. Je prie M. le ministre de la guerre de respecter son interlocuteur, comme il est respecté par

M. le ministre de la guerre. — Je ne vous ai pas manqué de respect. J'ai dit que le gouvernement prendrait Pinitiative d'une proposition, qu'il demanderait par le télégraphe les dignaitions de l'amiral Courbet et celles.

MI. Hoque (de Fillol). - Voyez d

M. de Mahy. — Qu'importe de qu de la Chambre elle est venue. Pour ma regrette de n'en avoir pas pris l'initiativ que des paroles imprudentes ont pu

que des paroles imprunentes ont pur promettre. (Mouvements divers.)

Je supplie la Chambre d'oublier ce qua dit par M. de Baudry d'Asson, et, au p l'armée de l'extrême Orient, je lui demi voter d'acclamations des funérailles not à l'amiral Courbet. (Applaudissements

M. Aliaim-Targé, ministre de l'in — Il ne faut pas que le sentiment de la bre, que le sentiment du gouvernement

L'honorable M. de Mahy a dit qu'il y a hésitation. Non, il n'y a pas d'hésitatio a unanimité (Très bien! très bien!), e ministre de la guerre a annoncé que les tions du gouvernement étaient confor sentiment de la Chambre.

trouve en ce moment à 4,000 lie and of it est permis, ras d'hésiter, mais d're que ses volontés cient connues prespecter dans l'hommage que respecter dans l'hommage que l'Applaudissements. — La clôture : Mi. de Malay. - Je demande à la Char

Mais, en présence d'un mort ele

(Aux voix!) RE. le président.—La clôture ne pe demandée. On a toujours la parole ap

Mi. de Malby. — Je demande à la Cl la permission de lui montrer d'un mot le nœud du débat. Une proposition a ét elle n'est pas retirée; je crois que d conditions la Chambre ne peut hésiter à ner à l'amiral Courbet le grand honneur,

demandé pour lui; nous ne devons pas manifester l'ombre d'une hésitation.

Or, M. le ministre de la guerre et M. nistre de l'intérieur sont venus successiv nous dire que la détermination du gou ment sera subordonnée aux volonté pourra avoir exprimées l'amiral et sa fa (Interruptions.) (Interruptions.)

NV. EBalline. — En insistant vous faite un tel débat, du mal à la mémoire de l' Courbet.

MI. de Malay. - Je suis seul juge observations. Je penso que cette récon suprême ne doit pas dépendre de la volo défunt, mais de nous-mêmes. (Très bies bien! à droite.) Il ne s'agit pas de sa l'amiral Courbet a demandé des funéraill tionales (Interruptions), mais s'il les a tées. (Applaudissements à droite. — Aux aux yoix!)

Mr. le comite de Bouville-Malif Cela ne se discute pas; nous somme nimes là-dessus. (La clôture!)

Mi. de Malay. - Le sentiment unani la Chambre est que l'amiral Courbet a des funérailles nationales. (Oui!) devez donc les voter d'acclamation. (A dissements à droite. — Bruit.)

Par 292 voix contro 94, l'urgence pas accordée à la proposi tion de M. B.

A trois heures et demie, M. Lenient vre le débat sur le recrutement de l'ar Il développe un amendement portant qu' une année complète de service actif et truction exclusivement militaire, les des Ecoles supérieures et des Facult l'État pourront être autorisés à suivi cours desdites Ecoles et Facultés en retoujours incorporés et soumis au mini de la guerre et cela jusqu'à l'expiration trois ans. Il fait observer que l'artic concède aux Ecoles militaires, ou soi-d telles, des privilèges excessifs comme n'en ont point obtenu de la monarchie.

L'orateur trouve singulier que l'Ecc Saint-Cyr soit un moyen d'échapper au vice militaire. On ne peut que conseille candidats à l'Ecole normale de se di vers l'Ecole polytechnique, où ils cont ront leurs études en même temps que leur vaudra le grade d'officiers de ré-L'Ecole forestière devient un excellen fuge pour les naturalistes, les botanis même pour les lettrés, qui pourront y des Bucoliques et des Géorgiques, san douter la promiscuité de la cha brée élèves de ces Ecoles auront toute facilit chapper au niveau égalitaire. Avec la le contraire, toutes les carrières libérale ront paralysées. Un normalien passera ans à l'Ecole, trois ans à Rome ou à mes, trois ans enfin à la caserne. Ce n'est donc qu'à vingt-neuf ans, au

tôt, qu'il pourra commencer sa carriè gagner sa vie. Mêmes difficultés pou élèves de l'Ecole centrale, des Ecole droit ou de médecine. En outre, l'appel ticipé aura des dangers, il amènera l'armée des jeunes gens qui ne seron encore développés physiquement. L'appe tardé donnera des hommes plus sol mais préoccupés de tout autre désir que